



Conditions de participation aux divers championnats pour la saison 2010 dans le Loiret

Championnat départemental route

- Avoir participé avant ce championnat et depuis le début de saison à un minimum de six épreuves sur route inscrites **au calendrier du Loiret** (2 pour les 13/14 et 15/16ans).
- En cas de litige un cycloportif qui a participé à un minimum de 12 épreuves lors de la saison 2009, verra sa situation étudiée par la commission et aura la possibilité d'être repêché si son absence aux épreuves est justifiée.

Championnat régional route

- Avoir participé au championnat départemental sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

Championnat national route

- Avoir participé aux championnats départemental et régional sur route, pour poser sa candidature à la sélection.
- Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

Championnat national contre la montre

- Avoir participé au championnat départemental ou régional contre la montre.

Critères de sélection aux championnats

La commission cycloportive établira les sélections en fonction des critères suivants et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1) : le champion départemental
- 2) : le champion régional
- 3) : 2^{ème} et 3^{ème} du départemental et du régional
- 4) : la catégorie de valeur
- 5) : en cas d'égalité, la commission statuera